

ADERSE 2018

**Contribution à la connaissance de l'impact de
l'actionnariat salarié sur la gouvernance des entreprises.**

Hélène CARDONI
Doctorante
Laboratoire CEREGE
IAE – Université de La Rochelle
(France)

L'actionnariat salarié comporte une double dimension : un droit de participation financière et un droit de participation aux décisions dans les entreprises cotées, en particulier depuis la loi du 30 décembre 2006, instituant l'obligation de représentation des actionnaires salariés dans les instances de gouvernance (conseil d'administration, de surveillance), au-delà d'un taux de détention de 3% du capital. Favorisé par cette législation, l'actionnariat salarié s'est fortement développé dans les entreprises cotées et de manière plus marginale dans les entreprises non cotées. Si le volet financier de l'actionnariat salarié a fait l'objet de nombreux travaux dans la littérature académique, la présence d'un administrateur représentant les actionnaires salariés au sein des instances de gouvernance est encore peu étudié. C'est pourquoi, à partir d'une étude qualitative et interprétative de cas de 10 entreprises françaises cotées et non cotées, cette recherche, fondée sur des entretiens semi-directifs cherche à saisir l'impact de la présence d'un représentant de l'actionnariat salarié dans les instances de gouvernance : constitue-t-il un facteur d'influence des décisions du conseil (d'administration, de surveillance) ? Dans l'affirmative, quelle en est la nature (stratégique, financière, managériale) ? De quel(s) pouvoir(s) dispose-t-il et quelles relations entretient-il avec les différentes parties prenantes : actionnaires, administrateur salarié, administrateurs indépendants, dirigeant, ... ? Comment exerce-t-il son contrôle sur les décisions compte tenu de son rôle de représentation de l'actionnariat salarié ?

Mots-clés : actionnariat salarié, administrateur actionnaire salarié, gouvernance d'entreprise, participation aux décisions, conseil d'administration.